



**- COMMISSION FORMATION -**  
**Compte rendu de la réunion**  
**du 12 octobre 2015**

**Sont présents** : Claire PASSELEGUE, Michel CONTRERAS, Xavier NOEL, Rosemarie PICHONNIER, Anne-Laure MONTOYA, Jean-Claude SAVOURNIN, Marianne DELPRAT, Dominique SPILMANN, Pascale FALANGA, Franck DAVID, Caroline JEAN-RAVEL, Françoise MOYA, Tim JOUVE, Jean-Michel POMET, Laurent CANTON

**Sont excusées** : Cécile ETIENNE, Sonia BARTHELEMY,

**Absents** : Olivier SEGER, Florence PASSET, Lydie KAROUTCHI, Nicolas VOLTZ,

Il est 20H00, Françoise MOYA ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Les points de l'ordre du jour peuvent être abordés.

## **1. BP JEPS**

### **✓ Formation**

Pascale FALANGA fait un bilan. Elle trouve que les OF forment dans l'ensemble de bons BPJEPS, de qualité et qui sortent de formation avec de bonnes bases pour devenir de bons professionnels.

### **✓ Examens**

Pascale recense pour un OF un problème de cavalerie sur l'épreuve d'UC 9 qui ne permet pas d'évaluer les candidats.

Pascale tient à faire remarquer le problème des jurys qui n'ont jamais jugé. Une épreuve BPJEPS est particulière. Il est important que les OF informent les nouveaux juges des attentes d'un tel jury.

Elle estime qu'il est mal venu que les juges se contredisent devant le candidat.

Marianne DELPRAT fait remarquer que les jurys sont sensés avoir assisté aux journées d'harmonisation, ce qui éviterait ce genre de disfonctionnement.

### **✓ Dossier d'habilitation**

Certains OF ont été surpris de recevoir un courrier de Christian PAULEVE leur expliquant qu'une formation de moins de 8 personnes n'est pas viable.

Pascale explique qu'il s'agit d'une constatation et pas d'une exigence. Chaque OF est responsable de ses choix sur la continuité de sa formation avec moins de 8 élèves.

Jean-Claude SAVOURNIN tient à faire remarquer que les élèves n'ont pas pu être inscrits car la plateforme ne fonctionnait pas.

Xavier NOEL redoute que l'on supprime définitivement l'habilitation à un OF dans le cas où celui-ci souhaiterait suspendre sa formation pendant un an.

Jean-Claude fait remarquer que l'habilitation de formation est accordée pour trois ans.

Pascale relève les informations de la DTN qui met à jour actuellement le fichier des Organismes de Formation.

Il semble que la Région PACA se situe juste derrière l'Île de France en termes de nombre d'OF. Nous aurions 3 à 4 fois plus d'OF que d'autres régions de même importance.

Xavier dénonce l'attribution d'habilitation sur simple dossier qui ne reflète pas forcément les conditions réelles de formation. Pascale regrette également cette situation, la Direction Régionale fonctionne actuellement sur du déclaratif.

Enfin Xavier regrette que des agents Jeunesse et Sport soient également impliqués dans le fonctionnement de certains OF et qu'ils envoient les stagiaires systématiquement au même endroit. Pascale doit se renseigner.

#### ✓ **Gratification des stagiaires**

Françoise MOYA fait remarquer que la plupart des stagiaires rentrant en formation BPJEPS sortent du lycée, ils ne disposent donc pas de statut, ce qui implique pour leur tuteur de les gratifier en fonction du nombre d'heures effectuées.

Il semble que la solution serait de faire inscrire à Pôle Emploi, les stagiaires sans statuts. Ils deviendront des demandeurs d'emploi non rémunérés et ainsi ne soumettraient pas leur tuteur à la gratification des stagiaires.

Cependant la commission ne sait pas de façon définitive si les demandeurs d'emploi qui ne touchent pas d'allocations rentrent dans le cadre des stagiaires que l'on ne rémunère pas.

C'est au tuteur de s'assurer du statut de son ou ses stagiaires. Il paraît cependant indispensable que les OF réunissent leurs tuteurs en début de formation pour évoquer entre autres ce point.

Xavier regrette que les tuteurs ne se déplacent pas aux réunions qu'il organise. La commission lui conseille de ne pas envoyer de stagiaires aux tuteurs qui ne se déplacent pas.

#### ✓ **Tuteurs**

Dominique SPILMANN souhaite savoir quels sont les critères d'attribution du nombre de stagiaires par tuteur. Il semblerait que ce qui a été pratiqué jusqu'à maintenant soit 40 licences minimum par stagiaire dans une limite de deux stagiaires par tuteur.

Pascale explique qu'il est impensable que des structures de moins de 40 licenciés ou des écuries de propriétaire soient tuteur.

La commission explique que cela a été déclaré plusieurs fois comme le cas des structures dont le tuteur est en fait un enseignant indépendant qui se déplace dans plusieurs structures.

Pascale demande à être informée et va y remédier.

#### ✓ **Baisse du nombre de stagiaires**

L'ensemble des OF ont observé une importante baisse du nombre de stagiaires inscrits.

Pascale l'a remarqué et n'a pas encore d'explication, elle n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter avec ses homologues.

Xavier pense que l'augmentation du nombre d'habilitation de DEJEPS est à l'origine de cette baisse. Il lui semble que les habilitations sont accordées trop facilement.

Pascale ne partage pas cet avis. Elle se félicite que ces formations voient le jour puisque cela permet à bon nombre d'entraîneurs de sortir de la clandestinité. D'autre part le DEJEPS est un diplôme d'entraîneur ce qui est très différent du diplôme BPJEPS formant des enseignants.

## **2. Formations enseignants**

### ✓ **Disciplines olympiques**

Les formations sont lancées.

Le CE d'Avignon demande une participation du CRE pour les frais de débroussaillage imposé par le stage CCE. Françoise explique que ce genre de travaux n'est fait qu'au moment où le terrain de cross est utilisé. Ce qui n'est pas le cas l'hiver.

Le CA ne souhaite pas indemniser les locations de terrain pour les stages du CRE si bien que la demande de Françoise ne peut être acceptée. Franck fera une consultation du CA par courriel pour reposer la question.

### ✓ **Autres disciplines**

ATTELAGE : Stéphane MEYSON a bien pris note des décisions de la commission Formation concernant le nombre limite d'inscription.

Ces formations sont importantes pour la commission Attelage non seulement pour développer la discipline mais également pour compenser le constat fait à propos des faibles connaissances techniques de nos enseignants en matière d'Attelage ce qui pose un vrai problème de sécurité.

Les commissions Formation et Attelage sont d'accord pour ouvrir les formations Attelage aux élèves BPJEPS. Les OF seront informés de ces stages par le CRE (par mail).

Un nombre de places sera réservé pour les enseignants et un autre pour les élèves BPJEPS. Stéphane donnera à Caroline RAVEL les nombres.

VOLTIGE : ce stage enseignant sera aussi ouvert aux élèves BPJEPS

HUNTER : idem

## **3. Autres formations**

### ✓ **Cheval Passion**

Marianne a eu une très bonne expérience de la formation Ethologique faite par la Pierre BLIN dans le cadre des formations professionnelles de la MSA.

La commission souhaite lui demander d'intervenir lors de Cheval Passion le jeudi de 14H à 16H.

Caroline RAVEL devra le contacter.

### ✓ **Développer son centre équestre**

La commission est favorable à a proposition d'organiser au CREPS une formation « développer son centre équestre » faite par Bernard DANÉY. Cette formation devrait se dérouler fin février, début mars.

L'information sera diffusée par le CRE.

### ✓ **Sophrologie**

Aline GOUZY propose une formation en sophrologie. La commission ne retient pas cette offre pour le moment.

Cependant la gestion du stress est une notion importante qui n'est pas encore traitée et qu'il faudra aborder.

Il n'y a plus de questions.

Françoise MOYA remercie les personnes présentes et clôt la réunion.